

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2019

**FORMATION PROFESSIONNELLE,
APPRENTISSAGE ET EMPLOI**

INVESTISSEMENT

**Chapitre 901 - Formation professionnelle et
apprentissage**

11 - Formation professionnelle

12 - Apprentissage

Chapitre 909 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

FONCTIONNEMENT

**Chapitre 931 - Formation professionnelle et
apprentissage**

10 - Services Communs

11 - Formation professionnelle

12 - Apprentissage

Chapitre 939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

ANNEXE 4

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019	5
1^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2019	8
INVESTISSEMENT.....	9
FONCTIONNEMENT.....	13
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	28
2^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2018	32
INVESTISSEMENT.....	33
FONCTIONNEMENT.....	38

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

Dans un contexte largement modifié par la mise en place de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, de chômage toujours élevé malgré le dynamisme économique francilien et de fortes mutations économiques, la Région maintient son effort pour l'emploi, notamment en intervenant fortement sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des jeunes.

Cette priorité politique s'est concrétisée en 2018, par la mise en œuvre de nombreuses décisions et actions nouvelles, notamment le parcours d'entrée en emploi (PEE) à destination des jeunes et proposant des parcours priorisant les sorties vers l'apprentissage ou l'emploi, mais aussi le programme régional de formation vers l'emploi (PRFE). Ce dernier, établi à partir d'une analyse territorialisée et sectorielle des besoins en formation exprimés par les employeurs, par les bassins d'emploi, ainsi que par les demandeurs d'emploi franciliens, et renforcée par l'exploitation des données de notre nouvel outil « Big Data - Adecco Analytics », vise un retour à l'emploi rapide dans des métiers d'avenir ou des secteurs en tension.

Il a également été décidé de poursuivre le financement de formations multimodales et à distance de l'appel à manifestation d'intérêt « 2ème chance numérique ». Par ailleurs, avec l'aide de l'Etat dans le cadre du plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) la Région a augmenté sa capacité d'accueil en formation, particulièrement au sein du dispositif de formations transversales. Elle explore également de nouvelles voies avec des partenariats innovants mobilisant des agences d'intérim afin que celles-ci puissent d'une part proposer des missions ou des emplois durables aux stagiaires sortants des formations régionales et, d'autre part faire connaître aux personnes inscrites dans leurs fichiers, les actions de formation de la Région.

Un dispositif régional d'aide individuelle a également été créé, en articulation avec le dispositif de pôle emploi, pour répondre au mieux aux demandes spécifiques de formation des demandeurs d'emploi, visant le retour à l'emploi rapide et l'acquisition d'un niveau de qualification supérieur, mais n'étant pas couvertes par les dispositifs régionaux de droit commun. En parallèle, pour soutenir ses démarches la Région a renforcé sa présence sur le terrain et multiplié les rencontres et le travail complémentaires entre les organismes de formations et les structures de conseil et d'orientation.

Pour 2019, l'Exécutif régional poursuivra son action sur le front du développement des compétences et l'accès à l'emploi. C'est pourquoi, il consacrera **566,600 M€ en autorisations d'engagement sur le fonctionnement et 22,200 M€ en autorisations de programme sur l'investissement pour le secteur de l'apprentissage et de la formation professionnelle.**

A cela s'ajoutera également l'appui de l'Etat dans le cadre du plan d'investissement dans les Compétences (PIC) qui permettra dans le cadre d'un pacte régional, d'augmenter la capacité de formation des dispositifs régionaux, mais également d'aider à transformer et à améliorer les conditions de développement des compétences ou d'accompagnement des publics les plus fragiles.

Dans le domaine de la formation et l'insertion professionnelles, l'exécutif régional souhaite mobiliser en 2019, 385,225 M€ en autorisations d'engagement dont 110,600 M€ pour le PACTE pour favoriser la rencontre entre les franciliens qui recherchent un emploi, et les employeurs qui recherchent des compétences.

Une dotation de **6,955 M€ en autorisations d'engagement permettra d'assurer le financement des mesures transversales** d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, notamment le soutien d'actions liées à des études et l'observation emploi-formation, à l'information sur l'offre de formation, et aux frais de gestion et de publicité de marchés.

28,200 M€ dont 1,250 M€ pour le PACTE en autorisations d'engagement seront consacrés à l'accès à l'information et l'orientation, par le financement des missions locales et de l'association régionale des missions locales (ARML), ainsi que des mesures spécifiques destinées aux jeunes en difficulté suivis par ce réseau. A cette occasion, le montant des subventions versées sera davantage qu'aujourd'hui subordonné aux résultats obtenus. Cette enveloppe permettra également de soutenir les actions de validation des acquis de l'expérience (VAE) et les pôles d'information/conseil

correspondants.

Une enveloppe de **94,270 M€ dont 40,350 M€ pour le PACTE en autorisations d'engagement est proposée pour 2019 sur le financement des actions d'insertion professionnelle**. Elle permettra de financer les espaces dynamiques d'insertion, les écoles de la deuxième chance, ainsi que « Parcours entrée dans l'Emploi » visant prioritairement des jeunes Franciliens fragilisés et sans qualification. Cette dotation permettra également de financer des places de formation sur les savoirs de base, l'anglais et le numérique, priorités de la Région.

145,059 M€ dont 51,000 M€ pour le PACTE en autorisations d'engagement sont prévus en 2019 pour les actions de formation à la qualification et aux métiers, visant un retour à l'emploi. Le programme régional de formation pour l'emploi (PRFE) mis en place depuis septembre 2018, vise à répondre aux besoins des territoires, des publics et des secteurs notamment sur les métiers en tensions de recrutement ou d'avenir. De même, cette dotation permet de soutenir les nouveaux dispositifs de formations qualifiantes : « Actions territorialisées » permettant de répondre à des besoins spécifiques des bassins d'emploi ou les aides individuelles régionales vers l'emploi (AIRE) pour répondre au mieux aux demandes spécifiques de formation des demandeurs d'emploi, lorsqu'elles ne sont pas couvertes par les autres dispositifs régionaux et si elles visent une qualification ou un emploi avec une promesse d'embauche pour l'attester.

Une dotation de **2,000 M€ en autorisations d'engagement permettra de financer les actions de promotion sociale**, dispensées par l'association régionale du conservatoire national des arts et métiers d'Île-de-France (ARCNAM) notamment sur ses antennes créées en grande couronne, afin de proposer une offre de proximité aux Franciliens les plus éloignés des centres de formation habituels.

Enfin, **117,696 M€ dont 18,000 M€ pour le PACTE seront consacrés au financement de la rémunération** et aux frais annexes des stagiaires en formation.

Dans le domaine de l'apprentissage, il est proposé d'inscrire 192,570 M€ en 2019.

L'année 2018 a vu une croissance des effectifs d'apprentis en Ile-de-France sans précédent avec une augmentation de près de 6 % tous niveaux de formation confondus. Pour la première fois depuis 6 ans les effectifs d'apprentis des premiers niveaux de qualification augmentent, de 2,2%.

Afin de consolider cette croissance, qui devrait être confirmée par les chiffres du début d'année 2019, la Région poursuit son action de mobilisation des acteurs de l'apprentissage dans chaque département et se donne les moyens d'y parvenir.

L'année 2018 a vu l'adoption de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui prévoit une refonte en profondeur du système de régulation et de financement de l'apprentissage. Le nouveau cadre, qui sera précisé au cours de l'année à venir par la publication de nombreux décrets, retire aux régions leur rôle de pilote et de régulateur de l'apprentissage. Toutefois les régions auront la possibilité d'abonder en fonctionnement les financements des contrats d'apprentissage perçus par les CFA sur des secteurs stratégiques ou des territoires en difficulté. De même l'investissement des CFA pourra faire l'objet d'un soutien régional. Les dotations financières versées aux régions pour mettre en œuvre ces dispositifs ne seront précisément connues qu'à l'automne 2019.

Le nouveau cadre national de l'apprentissage s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2019 pour certaines mesures et au 1^{er} janvier 2020 pour l'ensemble des dispositions. 2019 est donc une année de transition particulièrement délicate à anticiper et mettre en œuvre pour la Région considérant que de nombreuses dispositions sont inconnues des acteurs de l'apprentissage : CFA, futurs opérateurs de compétence, entreprises, branches professionnelles, régions ...

En conséquence, la Région pilotera au plus près des besoins des CFA les financements nécessaires pour assurer un fonctionnement optimal des formations en apprentissage. Un dialogue de gestion renforcé avec chaque CFA sera nécessaire pour valider avec eux la stratégie d'adaptation rapide au futur cadre post 2019. La Région se donne pour objectif d'accompagner les CFA vers le nouveau cadre et mettra en place un fond d'urgence destiné à soutenir les CFA qui nécessiteraient un soutien exceptionnel en 2019 du fait d'éléments inconnus de la Région à ce jour.

De plus, une augmentation exceptionnelle de 5% des aides aux apprentis pour la rentrée 2019 sera mise en œuvre soit 340 € pour les jeunes débutant leur formation en CAP et Bac professionnel pour

les aider à faire face aux frais engendrés par leur entrée en apprentissage (équipements individuels, restauration etc...).

Le dispositif d'accès à l'apprentissage sera maintenu afin de ne pas déstabiliser financièrement les CFA des premiers niveaux pour lesquels il est essentiel.

Le pilotage de la carte des formations professionnelles initiales continuera d'optimiser l'utilisation de l'appareil de formation régional aussi bien dans les CFA qu'au sein des lycées professionnels. L'accompagnement de tous les jeunes vers l'apprentissage et la mobilisation des entreprises restera également une priorité.

Le soutien régional à l'investissement dans les CFA sera maintenu mais l'accent sera mis sur les grands projets déjà engagés ou urgents et les dépenses d'équipements contribuant à l'amélioration des conditions de formation des apprentis.

Le versement de la prime aux employeurs d'apprentis et des aides aux recrutements par la Région ne concernera en 2019 que les contrats d'apprentissage signés avant le 1^{er} janvier 2019. En effet à partir de cette date, l'Etat mettra en place l'aide unique aux employeurs d'apprentis prévue par la loi adoptée le 5 septembre 2018. Le budget 2019 couvrira donc uniquement les besoins générés par les contrats d'apprentissage signés avant le 1^{er} janvier 2019 et non plus les nouveaux contrats comme les années précédentes.

1ère PARTIE :
LES PROPOSITIONS POUR 2019

INVESTISSEMENT

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 901 - Formation professionnelle et apprentissage	15,000
Sous fonction 12 - Apprentissage	15,000
2031 : Frais d'études	0,384
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	1,740
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	1,910
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	2,138
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	8,712
20431 : Etab. scol. pr dép. d'équip. - Biens mob., mat. et études	0,045
20432 : Etab. scol. pr dép. d'équip. - Bâtiments et installations	0,071
TOTAL	15,000

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

901 - Formation professionnelle et apprentissage

12 - Apprentissage

Programme : Construction et travaux dans les CFA

Le budget prévisionnel proposé pour les travaux et équipements dans les CFA d'Ile-de-France est de **22,200 M€ en AP** et de **15,000 M€ en CPI**.

Action : Construction et travaux dans les CFA

Pour les travaux, un montant de **19,800 € en AP** et de **12,600M€ en CPI** est attribué. Cette enveloppe permettra de financer des études de programmation et d'avant projet ainsi que la construction, l'extension et la réhabilitation de CFA.

A titre prévisionnel, les trois principales opérations envisagées pour 2019 sont les suivantes :

Eco-Campus du bâtiment à Vitry-sur-Seine (94) construction – 2ème tranche	5 295 506 €
CFA Horticulture et Cheval (78)- Restauration et Etudes	2 000 000 €
CFA ESSEC (95) - Extension et rénovation du Campus	9 000 000 €

D'autres opérations de travaux et d'aménagement de moindre importance seront soutenues grâce à ce budget dans plusieurs CFA.

Programme : Equipement des centres de formation d'apprentis

Il est proposé de retenir un montant prévisionnel de **2,400 M€ en AP** et **2,400 M€ en CP** pour l'acquisition et le renouvellement de matériels et équipements pédagogiques dans les CFA.

A titre prévisionnel, les principales opérations envisagées pour 2019 sont les suivantes :

CFA de la CMA 78 - Versailles (78)	98 046 €
CFA Pharmacie Paris Ile-de-France (75)	183 872 €
CFA Environnement et Hygiène des Locaux Gennevilliers (92)	272 840 €
CFA des Métiers de la viande (75)	160 000 €
CFA CEZ à Rambouillet (78)	398 414 €

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2019
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2019

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Proposition BP 2019	BP 2018	Proposition BP 2019
	M €	M €	M €	M €
931 - Formation professionnelle et apprentissage	526,639	564,550	532,270	564,550
10 - Services Communs	6,955	6,955	6,460	8,310
Mesures transversales	6,955	6,955	6,460	8,310
<i>HP10-002</i>	5,395	5,395	4,900	6,750
<i>PR10-002</i>	1,560	1,560	1,560	1,560
Frais de gestion et publicité des marchés	4,495	4,495	4,000	3,900
Evaluation, études et promotion	0,900	0,900	0,900	0,850
Défi métiers	1,560	1,560	1,560	1,560
Plateforme multilingue				2,000
11 - Formation professionnelle	274,295	387,225	279,320	385,870
Accès à l'information et à l'orientation	26,785	28,200	25,100	28,200
<i>HP11-004</i>				
Soutien aux missions locales	18,600	18,900	17,000	18,900
Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience	1,320	2,100	1,300	2,100
Actions VAE	1,365	2,000	1,300	2,000
Gratuité des transports pour les jeunes en insertion	5,500	5,200	5,500	5,200
Mesures d'insertion professionnelle	52,890	94,270	54,500	94,270
<i>HP11-005</i>				
Accès aux savoirs de base	45,150	86,180	46,000	86,180
Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées	7,740	8,090	8,500	8,090
Formations qualifiantes et métiers	93,500	145,059	98,000	143,704
<i>HP11-006</i>				
Formations qualifiantes et métiers	89,500	124,059	95,000	122,704
Formations complémentaires	0,500	3,000	1,000	3,000
Aides individuelles régionales (AIR)	3,500	18,000	2,000	18,000
Formation des salariés	2,000	2,000	2,600	2,000
<i>HP11-007</i>				
Formation des salariés	2,000	2,000	2,600	2,000
Rémunération des stagiaires et frais annexes	99,120	117,696	99,120	117,696
<i>HP11-008</i>				
Rémunération des stagiaires et frais annexes	99,120	117,696	99,120	117,696

PROJET DE BUDGET 2019
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2019

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Proposition BP 2019	BP 2018	Proposition BP 2019
	M €	M €	M €	M €
12 - Apprentissage	245,389	170,370	246,490	170,370
Qualification par l'apprentissage	207,789	149,795	208,890	149,795
<i>HP12-003</i>				
Financement des CFA	191,000	134,900	192,400	134,900
Accompagnement de la politique d'apprentissage	16,789	14,895	16,490	14,895
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprentis	37,600	20,575	37,600	20,575
<i>HP12-004</i>				
Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis	37,600	20,575	37,600	20,575
939 - Action économique	7,800	2,050	8,410	2,050
91 - Interventions économiques transversales	7,800	2,050	8,410	2,050
Soutien à l'emploi	7,800	2,050	8,410	2,050
<i>HP91-012</i>				
Accompagnement dans l'emploi			0,110	
Participation à la rémunération des contrats aidés			0,500	
Emplois tremplin	7,800	2,050	7,800	2,050
TOTAL	534,439	566,600	540,680	566,600
HP	532,879	565,040	539,120	565,040
PR	1,560	1,560	1,560	1,560

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 931 - Formation professionnelle et apprentissage	564,550
Sous fonction 10 - Services Communs	8,310
611 : Contrats de prestations de services	0,075
617 : Études et recherches	0,078
6226 : Honoraires	0,040
6228 : Divers	5,258
6231 : Annonces et insertions	0,040
6233 : Foires et expositions	0,152
6234 : Réceptions	0,003
6238 : Divers	0,005
6261 : Frais d'affranchissement	0,002
65734 : Communes et structures intercommunales	0,031
65738 : Organismes publics divers	2,233
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,393
Sous fonction 11 - Formation professionnelle	385,870
611 : Contrats de prestations de services	190,427
65113 : Remboursement au CNASEA	131,774
65738 : Organismes publics divers	62,820
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,849
Sous fonction 12 - Apprentissage	170,370
611 : Contrats de prestations de services	0,145
617 : Études et recherches	0,045
6228 : Divers	0,001
6233 : Foires et expositions	0,051
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,033
6552 : Indemnité compensatrice forfaitaire versée aux entreprises	24,086
65734 : Communes et structures intercommunales	0,005
65735 : Autres groupements de collectivités et EPL	3,273
65738 : Organismes publics divers	47,230
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	95,501
CHAPITRE 939 - Action économique	2,050
Sous fonction 91 - Interventions économiques transversales	2,050
65738 : Organismes publics divers	1,900
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,150
TOTAL	566,600

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

931 - Formation professionnelle et apprentissage

10 - Services Communs

Programme : Mesures transversales

Ce programme regroupe les mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Le programme est doté pour 2019 de **6,955 M€ en autorisations d'engagement** et de **8,310 M€ en crédits de paiement de fonctionnement**.

Action : Frais de gestion et publicité des marchés

- Frais de gestion versés à l'agence de services et de paiement (ASP) pour la gestion et le suivi de plusieurs dispositifs régionaux.

L'ASP assure pour le compte de la Région et dans le cadre d'une convention et d'un accord cadre, le versement des aides régionales au titre de divers dispositifs (dont l'ensemble des dispositifs prévus à la fonction 11, les primes aux employeurs d'apprenti-e-s, les aides PM'up, etc.). A noter qu'au cours de l'exercice 2018, la délégation de paiement de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle a fait l'objet d'une mise en concurrence qui a permis de réaliser d'importantes économies.

La dotation prévisionnelle pour 2019 s'élève à **4,450 M€ en AE** et **3,855 M€ en CPF**.

- Prestations de service et frais de publicité.

Une dotation de **0,0450 M€ en AE** et **en CPF** seront consacrés à diverses prestations de service (opérations de contrôle des modalités de versement des fonds structurels FSE, etc.) et frais de publicité de marchés.

Au total, il est proposé de doter cette action à hauteur de **4,495 M€ en AE** et **3,900 M€ en CPF** pour l'année 2019.

Action : Evaluation, études et promotion

L'enveloppe de **0,900 M€ en AE** et **0,850 M€ en CPF** sera mobilisée sur cette action pour financer des actions d'évaluation/études et également de promotion, autour de l'emploi, l'apprentissage, et la formation continue.

Cette dotation, consacrée à renforcer la proximité et la lisibilité des politiques publiques régionales, permettra aux Franciliens d'être informés et conseillés sur les mesures mises en œuvre par la Région à leur intention dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage à hauteur de 0,600 M€.

Les initiatives et forums locaux en faveur de l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle seront soutenus au travers du dispositif cadre spécifique et des manifestations (conférences, états généraux, carrefours, colloques, salons...) en partenariat avec l'ensemble des acteurs régionaux.

Cette enveloppe permettra également la réalisation d'études et d'évaluations à hauteur de 0,300 M€ dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et de disposer d'outils permettant de mieux identifier les besoins sur les bassins d'emploi franciliens. Des études sont envisagées sur les métiers industriels, sur les croisements entre les filières d'excellence et les technologies clefs et sur la transition numérique des organismes de formation.

Action : Défi métiers

La subvention versée au groupement d'intérêt public (GIP) Carif-Oref francilien-Défi Métiers, en tant qu'organisme associé de la Région, s'élèvera pour 2019 à **1,560 M€ en AE et en CPF**.

Cette dotation permettra à Défi Métier d'assurer les missions qui lui sont confiées sur la base des orientations stratégiques suivantes :

- analyse sur la relation emploi-formation en Ile-de-France, dans le cadre des nouveaux bassins économiques emploi-formation et l'observation de l'emploi-formation sur les filières et secteurs économiques ;
- connaissance et information sur l'offre de formation professionnelle continue régionale.

Action : Plateforme multilingue

La Région s'est engagée à mettre à disposition des Franciliens une plateforme en ligne gratuite d'apprentissage des langues étrangères. Ce dispositif innovant s'adressera aux Franciliens de 18 ans et plus, soit environ 9 millions de personnes concernées.

Le projet a été lancé en 2018. L'objectif est d'atteindre 1 million d'apprenants unique par an. Le marché est composé d'une partie forfaitaire et d'une partie unitaire sur les réalisations constatées intégrant un bonus de performance.

En 2019, aucune AE n'est prévue. L'enveloppe des **CPF** s'élève à **2,000 M€**.

11 - Formation professionnelle

Programme : Accès à l'information et à l'orientation

Ce programme est doté à hauteur de **28,200 M€ en autorisations d'engagement dont 1,250 M€ pour le PACTE et de 28,200 M€ en crédits de paiement de fonctionnement** pour 2019. Celui-ci est constitué de quatre actions :

- le soutien aux missions locales ;
- les pôles régionaux d'information conseil en Validation des Acquis de l'Expérience ;
- les actions validation d'acquis d'expérience ;
- la gratuité des transports pour les jeunes en insertion.

Action : Soutien aux missions locales

La loi quinquennale pour l'emploi du 20 décembre 1993 a introduit les Régions comme financeurs des missions locales, aux côtés de l'État, des communes, des intercommunalités et, parfois, des Conseils départementaux. Le réseau francilien est composé de 75 missions locales couvrant la totalité du territoire.

Le rapport-cadre « Évolution du conventionnement des Missions locales », voté par le Conseil Régional, CR 185-16 en novembre 2016, présente une évolution importante du cadre de conventionnement et de financement des missions locales, en valorisant les éléments d'activité et de résultats. Cette volonté de financement aux résultats se traduira par la mise en place d'une prime à la performance, appréciée en fonction du contexte socio-économique des structures.

Dans la continuité du soutien de l'action des missions locales en matière d'accueil et d'accompagnement vers la qualification et l'emploi de ces jeunes, il est proposé d'inscrire **18,900 M€ en AE et 18,900 M€ en CPF** déployés de la façon suivante :

L'appui au fonctionnement des missions locales

Dans un contexte où le chômage des jeunes avoisine les 25 %, l'accueil et l'orientation des jeunes vers l'emploi et la formation est une priorité régionale. En 2017, les missions locales ont accueilli 69 475 nouveaux jeunes et accompagné 174 124 jeunes.

Il est donc proposé de poursuivre le soutien de la Région au fonctionnement de ces structures en prévoyant une enveloppe de **16,250 M€ en AE et en CP**.

Enfin, le soutien à l'association régionale des missions locales (ARML) à hauteur de **0,600 M€ en AE et en CP**, permet de conforter le réseau des missions locales et de relayer les priorités régionales.

Les mesures spécifiques

Il s'agit du dispositif « Parrainage » qui permet d'accompagner l'accès à l'emploi et/ou le maintien dans l'emploi des jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle en raison de « freins » occasionnés par manque de qualification ou d'expérience, mais aussi liés à des raisons de discriminations de toute forme. En 2017, 1 939 jeunes issus de 46 missions locales ont été pris en charge dans le cadre du dispositif parrainage.

Il est proposé de doter ce dispositif à hauteur de **0,550 M€ en AE et CPF**.

Les aides au transport des jeunes (Chèques Mobilité)

Le but est de financer majoritairement l'amorce de l'aide au transport, en amont de la tarification solidarité transport dont les jeunes seront bénéficiaires en entrant dans les formations régionales. En 2017, 30 263 jeunes ont bénéficié de chèques mobilité.

En 2019, la convention liant la Région et le Ile-de-France Mobilités concernant ce dispositif arrivera à échéance et devra être revue pour son renouvellement en 2020.

Il est proposé de financer les aides aux transports (chèques mobilité) à hauteur de **1,500 M€ en AE et en CPF**.

Action : Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience

Les antennes d'information conseil interviennent en amont de la démarche VAE, elles constituent un enjeu stratégique pour la sécurisation des parcours des candidats à la VAE. En effet, ce premier niveau d'information et de conseil est décisif pour éclairer le candidat potentiel sur son projet de parcours VAE.

Les antennes VAE, centres experts en conseil, sont présentes dans chaque département et assurent les missions suivantes :

- informer individuellement tout public sur la VAE ;
- conseiller le public, dans le cadre d'entretiens, pour mettre en œuvre son projet de VAE, en repérant la ou les certifications la plus adéquate au regard du projet de la personne ;
- accompagner les publics d'un niveau de certification égal ou inférieur à IV à constituer leur dossier de recevabilité ;
- mettre en œuvre des prestations territorialisées, qui sensibilisent les professionnels de l'accueil, l'information et l'orientation sur la VAE ou participent à des projets ou événements de territoire portant sur la VAE.

Afin de permettre le maintien du pôle d'information conseil en VAE constitué de huit antennes organisées en 34 implantations, il est proposé de doter cette action à hauteur de **2,100 M€ en AE et en CPF (soit 1,350 M€ en base et 0,750 M€ pour le PACTE)**.

Action : Actions VAE

Afin d'avoir une politique complète en matière de VAE, la Région a mis en place, en plus des antennes d'information conseil en VAE, un droit individuel à la formation tout au long de la vie sous forme de chéquiers accompagnement à la VAE et de chéquiers complément de formation.

Depuis mars 2014, la Région a élargi ses compétences pour accompagner les publics spécifiques demandeurs d'emploi et pour financer l'accompagnement sur les titres professionnels du ministère de l'emploi. La Région a intégré en 2016 cet accompagnement renforcé comme une modalité d'accompagnement proposé par le chéquier unique VAE. La Région peut également désormais mettre en œuvre des actions collectives de VAE pour les publics demandeurs d'emploi et déployer des actions de promotion de la VAE.

Il est prévu une mobilisation financière à hauteur de **2,000 M€ en AE et en CPF (soit 1,500 M€ en base et 0,500 M€ pour le PACTE)**

Action : Gratuité des transports pour les jeunes en insertion

La gratuité des transports publics franciliens est accordée aux jeunes, âgés de 16 à 25 ans inclus, résidant en Ile-de-France, sans emploi, sortis du système scolaire, engagés avec le statut de stagiaires de la formation professionnelle dans l'un des dispositifs régionaux qualifiants et d'insertion.

En 2017, 15 580 jeunes franciliens ont bénéficié au moins d'une mensualité de gratuité des transports.

Il est proposé de doter cette action à hauteur de **5,200 M€ en AE et en CPF**.

Programme : Mesures d'insertion professionnelle

La Région intervient auprès des jeunes et des publics les plus éloignés de l'emploi du fait d'une absence de qualification. L'objectif consiste à mettre en place des actions de formation adaptées permettant la remobilisation des personnes, l'accès aux compétences clés, la définition d'un projet professionnel ainsi que la maîtrise de l'environnement professionnel.

Le programme « mesures d'insertion professionnelle » comprend deux actions :

L'accès aux savoirs de base, notamment avec le programme Avenir jeunes, lequel repose sur une offre territorialisée et répondant à plusieurs problématiques des jeunes telles que l'insertion sociale, l'aide au projet professionnel et la mise à niveau des savoirs.

Les mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées, comprenant les écoles de la

deuxième chance et les groupements de créateurs.

Action : Accès aux savoirs de base

La Région Ile-de-France souhaite offrir une réponse aux enjeux d'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

A ce titre, l'engagement pris par le Conseil régional d'offrir à ce public les moyens de réussir son insertion sociale et professionnelle se traduit par l'évolution du dispositif « avenir jeunes », véritable outil régional d'aide à l'insertion par la construction d'un projet professionnel réaliste en vue d'accéder à des formations pré-qualifiantes, qualifiantes, à l'alternance ou à l'emploi.

Ce dispositif s'appuie sur deux modalités d'intervention : les parcours d'entrée en emploi (PEE) pour travailler sur le projet professionnel et les savoirs de base et accéder à des contrats d'apprentissage, et les espaces de dynamique d'insertion (EDI) pour résoudre les problèmes des jeunes les plus en difficultés.

Par ailleurs, dans le cadre de la décentralisation des missions prévues par la loi du 5 mars 2014, l'État a transféré à la Région la prise en charge des formations liées aux savoirs fondamentaux.

Ces formations sont ouvertes aux adultes en difficultés linguistiques et aux personnes sans qualification reconnue, quel que soit leur âge. L'accès à la maîtrise des compétences clés concerne également les adultes ayant obtenu une certification de premier niveau de qualification, mais nécessitant une actualisation de leurs compétences générales, soit parce que la certification obtenue présente un risque d'obsolescence, soit parce qu'elle ne valide pas des connaissances générales.

Ces formations sont déclinées au travers du programme régional de formations transversales (PRFT) et concernent l'acquisition des savoirs de base, de l'anglais à visée professionnelle ou de la bureautique et quelques lots du marché « cap compétences ».

La loi a également transféré à la Région le centre de ressource illettrisme et maîtrise de la langue d'Ile-de-France. Une convention a été approuvée en 2017 avec le groupement d'intérêt public - formation continue et insertion professionnelle (GIP-FICP) de l'académie de Versailles, porteur du centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue, conformément au rapport cadre adopté en Conseil régional de novembre 2016. Ce centre apporte un conseil et une expertise aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme et aux prescripteurs (missions locales, pôle emploi, cap emploi) du dispositif « compétences de base », en animant notamment des journées de professionnalisation. Il gère également un centre de ressource documentaire et pédagogique sur l'illettrisme.

Il est proposé de doter les dispositifs suivants à hauteur de :

- 40,000 M€ en AE (30,000 M€ base et 10,000 M€ PACTE) pour le dispositif parcours d'entrée dans l'emploi ;
- 5,500 M€ en AE pour le dispositif espaces de dynamique d'insertion ;
- 0,700 M€ pour cap compétences ;
- 39,800 M€ (9,800 M€ base et 30,000 M€ PACTE) pour le PRFT ;
- 0,180 M€ pour le centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue (CDRIML).

Au total, l'action « Accès aux savoirs de base » sera dotée à hauteur de **86,180 M€ en AE dont 40,000 M€ pour le PACTE et 86,180 M€ en CPF dont 22,385 M€ pour le PACTE.**

Action : Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Les mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires regroupent les financements apportés aux groupements de créateurs, à l'association Sport dans la ville et aux E2c.

Les passerelles entreprises ont été regroupées dans le nouveau dispositif qualifiant territorialisé avec le programme qualifiant territorialisé du programme « formations qualifiantes et métiers ».

Les groupements de créateurs

Les sept groupements de créateurs et leur tête de réseau visent à développer l'autonomie et à favoriser

l'insertion professionnelle et sociale par la création d'activité au travers de pratiques professionnelles fondées sur l'entrepreneuriat et la pédagogie de projet.

Il est proposé de les soutenir en 2019 à hauteur de 0,240 M€.

Sport dans la ville

Sports dans la ville agit en vue de favoriser l'accès des jeunes issus des quartiers prioritaires Politique de la ville à une formation et à un emploi, tout en évitant les ruptures de parcours auxquels ils sont particulièrement exposés, grâce à un accompagnement adapté et renforcé. En 2017, 325 jeunes ont ainsi été suivis par l'association.

Il est proposé de les soutenir en 2019 à hauteur de 0,190 M€ financé par le PACTE.

Les Écoles de la deuxième chance (E2c)

Ces huit structures franciliennes (une par département avec au moins deux implantations) dans lesquelles l'alternance école/entreprise tient une place prépondérante, accueillent principalement des jeunes motivés âgés de 16 à 25 ans, sortis depuis deux ans du système scolaire sans diplôme ni qualification. Les E2c donnent accès à un suivi personnalisé, des choix et des méthodes pédagogiques adaptés et enfin à un réseau partenarial avec des opérateurs économiques d'envergure.

Leur objectif est d'inscrire les jeunes dans un parcours de qualification vers un métier et un emploi durable. En 2017, 3 016 jeunes ont été formés en E2c.

Au total, il est proposé de soutenir les E2c à hauteur de 7,660 M€ en AE (7,500 M€ base et 0,160 M€ PACTE) en 2019.

Il est proposé de doter cette action à hauteur de **8,090 M€ en AE dont 0,350 M€** pour le PACTE et de **8,090 M€ en CPF dont 0,257 M€** pour le PACTE.

Programme : Formations qualifiantes et métiers

Ce programme constitue le principal levier de la Région en matière de qualification des demandeurs d'emploi en leur garantissant un accès à un premier niveau de diplôme.

Le public visé est principalement constitué de personnes privées d'emploi et aussi de jeunes de moins de 26 ans sans qualification.

Ce programme est constitué des actions suivantes :

- formations qualifiantes et métiers ;
- formations complémentaires ;
- aides individuelles régionales.

Action : Formations qualifiantes et métiers

Le « programme régional de formation pour l'emploi » a pour objectif la formation d'au moins 20 000 personnes privées d'emploi par an sur les 18 principaux domaines franciliens d'activité économique. Ce programme, créé en 2018, propose des formations permettant un accès direct à l'emploi, formations territorialisées au niveau des bassins d'emploi.

Il se compose de parcours d'accès à la qualification, certifiants et professionnalisants. Chacun de ces parcours est adapté aux besoins de reconversion et/ou de qualification des demandeurs d'emploi en lien avec les besoins des entreprises, rapportés notamment par leurs branches professionnelles respectives, et les données territorialisées du besoin en emploi de l'outil Big Data.

Afin de soutenir les innovations pédagogiques de favoriser la qualité des formations et de faciliter l'accès à l'offre de formation, la Région lancera en 2019 une consultation pour le financement de formations à distance en elearning et/ou en blended learning.

Il est proposé en 2019, **117,892 M€ dont 33,000 M€ PACTE** pour ces programmes.

Dans le cadre de la décentralisation des missions prévues par la loi du 5 mars 2014, l'État a transféré à la Région l'organisation et le financement des formations professionnelles, pré-qualifiantes et qualifiantes, des établissements pénitentiaires en gestion publique situés sur leur territoire. En 2016, les établissements pénitentiaires en gestion déléguée ont été aussi transférés à la Région.

La décentralisation a permis de proposer une offre de formation davantage orientée vers l'emploi, en lien avec les caractéristiques de l'économie régionale, et de faciliter la transition entre les formations dispensées en détention et l'offre de formation de droit commun, afin qu'une formation commencée en établissement puisse se poursuivre plus facilement après la libération.

Il est proposé **3,167 M€ pour le dispositif de formation des personnes placées sous-main de justice** pour 2019.

Le dispositif « Actions territorialisées » a été créé en 2018.

Cette nouvelle mesure a pour ambition de construire une offre de formation spécifique, en complémentarité de l'offre régionale collective existante, pour répondre au mieux aux besoins territoriaux, que ce soit à l'initiative d'entreprises locales, ou bien des acteurs du Service public de l'emploi et des collectivités territoriales.

Ce dispositif comporte plusieurs modalités de gestion distinctes pour s'adapter au mieux aux projets des territoires et des entreprises ou acteurs locaux.

Il est proposé **3,000 M€ dont 1,500 M€ PACTE** pour ce nouveau dispositif.

Il est donc demandé de doter en 2019 cette action à hauteur de **124,059 M€ en AE dont 34,500 M€ PACTE et 122,704 M€ en CPF dont 22,000 M€ PACTE.**

Action : Formations complémentaires

L'action « Formations complémentaires » comprend les expérimentations qui complètent positivement le paysage de l'action régionale et permettent de financer des actions nouvelles notamment pour tester des formations avant une généralisation de la mesure dans le droit commun, ou avant une ouverture par la voie de l'apprentissage.

Il est proposé de doter cette action en 2019 de **3,000 M€ en AE dont 2,500 M€ PACTE et 3,000 M€ en CPF dont 1,279 M€ PACTE.**

Action : Aides individuelles régionales (AIR)

Ce nouveau dispositif expérimental d'aides individuelles, complémentaire à l'offre collective régionale, a pour objectifs le retour, l'accès, le maintien dans l'emploi ou la hausse du niveau de qualification et répond à plusieurs exigences :

- répondre rapidement et de manière souple à des demandes de formation professionnelle qui ne trouvent pas de réponse actuellement ;
- financer des formations qui relèvent de secteurs en forte tension de recrutement ou de besoins identifiés sur un bassin d'emploi ou de métiers émergents ou rares ;
- intervenir lorsque la demande de formation est cohérente et vise un retour ou accès rapide à l'emploi ;
- intervenir ponctuellement sur des besoins de formation des salariés d'entreprises en difficulté, en complément des dispositifs de droit commun ;
- répondre aux besoins spécifiques de formation de publics prioritaires au titre de la politique régionale ;
- prendre en charge les formations nécessaires définies à la suite d'une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Il est proposé de doter cette action en 2019 à hauteur de **18,000 M€ en AE dont 14,000 M€ PACTE et 18,000 M€ en CPF dont 2,289 M€ PACTE.**

Programme : Formation des salariés

Le programme d'accompagnement de la formation des actifs, poursuit un objectif de promotion sociale et de lutte contre les inégalités qui vise à faciliter, par la formation, l'évolution professionnelle des actifs qui

accèdent le moins à la formation, particulièrement ceux peu qualifiés.

Action : Formation des salariés

Au titre de cette action, la Région soutiendra à hauteur de **2,000 M€ en AE et en CPF** les centres franciliens d'enseignement du conservatoire national des arts et métiers (CNAM) qui dispensent aux salariés des formations conduisant à la délivrance de diplômes reconnus et transférables au niveau européen, notamment sur de nouvelles implantations situées en grande couronne.

Programme : Rémunération des stagiaires et frais annexes

Par ce programme, la Région Ile de France apporte un soutien à la rémunération et à la protection sociale des demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits dans les formations professionnelles agréées par la Présidente de Région, après avis du comité consultatif régional de l'emploi et de la formation Professionnelle.

L'intervention des Régions dans ce cadre est prévue principalement aux articles L. 6341-1, L. 6341-4, L. 6341-5 et L. 6341-6 de la sixième partie, livre III, titre IV du Code du travail.

Action : Rémunération des stagiaires et frais annexes

Cette action permet de financer la rémunération au titre de la formation professionnelle de stagiaires ne bénéficiant pas ou plus d'une indemnisation au titre de l'assurance chômage.

Ainsi, au titre de sa compétence exclusive en matière de formation professionnelle des jeunes de 16-25 ans sans qualification, la Région prend en charge la rémunération pour l'ensemble des stagiaires inscrits dans ses mesures d'insertion professionnelle. La rémunération est également ouverte sur les dispositifs qualifiants selon les modalités votées en Conseil régional en juillet 2016.

Dans le cadre de la décentralisation des missions prévues par la loi du 5 mars 2014, l'État a transféré à la Région, dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, de l'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes en situation de handicap.

Ainsi, elle doit participer à la définition du programme de formation des personnes en situation de handicap mais aussi assurer la rémunération des publics dans l'ensemble des centres de rééducation professionnelle (CRP) présents sur le territoire régional. De ce fait, la Région Ile-de-France agréée à rémunération les formations dispensées dans les CRP, et assure désormais la rémunération des stagiaires des 23 centres franciliens, pour environ 5 000 stagiaires par an.

Cette action est dotée à hauteur de **117,696 M€ en AE et en CPF dont 18,000 M€ PACTE en AE et en CPF**.

12 - Apprentissage

Programme : Qualification par l'apprentissage

Action : Financement des CFA

Il est prévu un budget de **134,9 M€ en AE et en CP** pour l'année 2019.

Ce montant permettra de financer les dépenses de fonctionnement des Centres de Formation d'Apprentis.

Deux éléments majeurs déterminent le montant de la dotation régionale pour chaque CFA :

- les ressources dont disposent les CFA, essentiellement la taxe d'apprentissage ;
- les effectifs d'apprentis accueillis.

L'année 2018 a vu l'adoption de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui prévoit une refonte en profondeur du système de régulation et de financement de l'apprentissage. Le nouveau cadre, qui sera précisé au cours de l'année à venir par la publication de nombreux décrets, retire aux Régions leur rôle de pilote et de régulateur de l'apprentissage. Toutefois les Régions auront la possibilité d'abonder en fonctionnement les financements des contrats d'apprentissage perçus par les CFA sur des secteurs stratégiques ou des territoires en difficulté. De même l'investissement des CFA pourra faire l'objet d'un soutien régional. Les dotations financières versées aux Régions pour mettre en œuvre ces dispositifs ne seront précisément connues qu'à l'automne 2019.

Le nouveau cadre national de l'apprentissage s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2019 pour certaines mesures et au 1^{er} janvier 2020 pour l'ensemble des dispositions. 2019 est donc une année de transition particulièrement délicate à anticiper et mettre en œuvre pour la Région considérant que de nombreuses dispositions sont inconnues des acteurs de l'apprentissage : CFA, futurs opérateurs de compétence, entreprises, branches professionnelles, Régions ...

En conséquence, la Région pilotera au plus près des besoins des CFA les financements nécessaires pour assurer un fonctionnement optimal des formations en apprentissage. Compte tenu du nouveau mode de paiement aux CFA (sur la base du « coût contrat ») intervenant à compter de janvier 2020 (avec des premiers versements des futurs opérateurs de compétence qui interviendront dès le mois de février), les besoins en trésorerie de fin d'année 2019 des CFA sont revus sensiblement à la baisse. Cette situation explique la baisse du besoin de subvention de fonctionnement et, partant, la diminution des crédits inscrits au BP 2019. Un dialogue de gestion renforcé avec chaque CFA sera nécessaire pour valider avec eux la stratégie d'adaptation rapide au futur cadre post 2019. En outre, la Région mettra en place, à l'intérieur de l'enveloppe dédiée au fonctionnement des CFA, un fond d'urgence destiné à soutenir les CFA qui nécessiteraient un soutien exceptionnel en 2019 du fait d'éléments inconnus de la Région à ce jour.

Action : Accompagnement de la politique d'apprentissage

Il est proposé un budget de **14,895 M€ en AE et en CPF**.

Cette action comprend des mesures que la Région met en œuvre autour de deux grands axes qui visent à apporter un soutien aux apprentis dans leur vie quotidienne et développer les contrats d'apprentissage en agissant notamment sur l'accès et la sécurisation du contrat d'apprentissage (pré-apprentissage).

Ainsi deux grands dispositifs financés par la Région et mis en œuvre par les CFA sont regroupés au sein de cette action.

Le dispositif d'accès à l'apprentissage (préapprentissage)

Ce dispositif sera maintenu afin de ne pas déstabiliser financièrement les CFA des premiers niveaux pour lesquels il est essentiel.

Ce dispositif permet d'accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi vers la signature d'un contrat d'apprentissage et de proposer une solution transitoire aux jeunes subissant une rupture de contrat en cours de formation. Compte tenu de leurs difficultés particulières sur le marché du travail, une priorité est donnée à l'accès à l'apprentissage et à un diplôme pour les jeunes des premiers niveaux de qualification.

Les aides aux apprentis

La Région s'engage au côté des apprentis et de leur famille et propose une augmentation exceptionnelle

de 5% des aides aux apprentis pour la rentrée 2019 soit 340 € pour les jeunes débutant leur formation en CAP et Bac professionnel pour les aider à faire face aux frais engendrés par leur entrée en apprentissage (équipements individuels, restauration etc...).

Cette aide financière est attribuée aux apprentis pour leur première année de formation sur les niveaux III à V.

La fourniture de la carte d'étudiant des métiers remise aux apprentis sera assurée.

D'autres actions participant au développement de l'apprentissage sont maintenues dans ce contexte de réforme telles que les développeurs territoriaux chargés de la mise en réseau des acteurs de l'apprentissage sur un territoire, les développeurs sectoriels (sport) et les développeurs médiateurs au sein des chambres de métier.

Programme : Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprentis

La loi « choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a remplacé la prime régionale et l'aide au recrutement versée par la Région par une aide unique versée par l'Etat. Cependant la Région devra encore verser aux employeurs d'apprentis les primes et aides au recrutement pour tous les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, en 2019, il est prévu un montant total de **20,575 M€** en **AE** et en **CP** se répartissant de la manière suivante :

- **2,575 M€** pour le reliquat des primes dues au titre des campagnes précédentes.
- **8,000 M€** pour les primes éligibles au titre de l'année de formation 2018-2019 (1^{ere} année 2018, 2^{ème} année 2017 et 3^{ème} année 2016).
- **10,000 M€** pour l'aide au recrutement d'un nouvel apprenti ou d'un apprenti supplémentaire pour les contrats d'apprentissage conclus entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 décembre 2018.

939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

Programme : Soutien à l'emploi

Ce programme participe au financement des emplois aidés, et ce, pour un budget total de **2,050 M€ en AE** et en **CPF**.

Action : Emplois tremplin

Les Emplois-tremplin projet seront dotés à hauteur de **2,050 M€ en AE** et en **CPF** afin de poursuivre les engagements prévus dans les conventions antérieurement signées (derniers engagements glissants relatifs à la 6^{ème} et dernière année des conventions 2012 et à la 3^{ème} et dernière année des conventions 2015).

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2019	Proposition d'AP pour 2019	Echéancier des crédits de paiement			
			2019	2020	2021	Au-delà
901 - Formation professionnelle et apprentissage						
12 - Apprentissage	89,882	22,200	15,000	23,237	29,207	44,638
Construction et travaux dans les CFA	72,205	19,800	12,600	17,930	22,897	38,578
HP12-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2019	72,205		10,831	15,163	19,495	26,716
échéancier des CP sur AP 2019		19,800	1,769	2,767	3,402	11,862
Equipement des centres de formation d'apprentis	17,677	2,400	2,400	5,307	6,310	6,060
HP12-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2019	17,677		1,895	4,419	5,303	6,060
échéancier des CP sur AP 2019		2,400	0,505	0,888	1,007	
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	89,882	22,200	15,000	23,237	29,207	44,638
Total des CP sur AP antérieures à 2019	89,882		12,726	19,582	24,798	32,776
Total des CP sur AP 2019		22,200	2,274	3,655	4,409	11,862

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2019	Proposition d'AE pour 2019	Echéancier des crédits de paiement			
			2019	2020	2021	Au-delà
931 - Formation professionnelle et apprentissage						
10 - Services Communs	10,147	6,955	8,310	5,647	3,145	
Mesures transversales	10,147	6,955	8,310	5,647	3,145	
HP10-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019	9,838		4,500	3,338	2,000	
échéancier des CP sur AE 2019		5,395	2,250	2,000	1,145	
PR10-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019	0,309		0,309			
échéancier des CP sur AE 2019		1,560	1,251	0,309		
11 - Formation professionnelle	376,140	387,225	385,870	198,253	139,878	39,364
Accès à l'information et à l'orientation	18,795	28,200	28,200	12,600	6,195	
HP11-004						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019	18,795		13,400	2,600	2,795	
échéancier des CP sur AE 2019		28,200	14,800	10,000	3,400	
Mesures d'insertion professionnelle	129,178	94,270	94,270	64,000	44,000	21,178
HP11-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019	129,178		64,270	34,000	24,000	6,908
échéancier des CP sur AE 2019		94,270	30,000	30,000	20,000	14,270
Formations qualifiantes et métiers	218,831	145,059	143,704	113,000	89,000	18,186
HP11-006						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019	218,831		117,004	55,000	46,000	0,827
échéancier des CP sur AE 2019		145,059	26,700	58,000	43,000	17,359
Formation des salariés	2,483	2,000	2,000	1,800	0,683	
HP11-007						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019	2,483		1,500	0,800	0,183	
échéancier des CP sur AE 2019		2,000	0,500	1,000	0,500	
Rémunération des stagiaires et frais annexes	6,853	117,696	117,696	6,853		
HP11-008						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019	6,853		6,853			
échéancier des CP sur AE 2019		117,696	110,843	6,853		

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2019	Proposition d'AE pour 2019	Echéancier des crédits de paiement			
			2019	2020	2021	Au-delà
12 - Apprentissage	9,164	170,370	170,370	9,164		
Qualification par l'apprentissage	3,979	149,795	149,795	3,979		
HP12-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019	3,979		0,995	2,984		
échéancier des CP sur AE 2019		149,795	148,800	0,995		
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprentis	5,185	20,575	20,575	5,185		
HP12-004						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019	5,185		1,296	3,889		
échéancier des CP sur AE 2019		20,575	19,279	1,296		
939 - Action économique						
91 - Interventions économiques transversales		2,050	2,050			
Soutien à l'emploi		2,050	2,050			
HP91-012						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019						
échéancier des CP sur AE 2019		2,050	2,050			
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	395,451	566,600	566,600	213,064	143,023	39,364
Total des CP sur AE antérieures à 2019	395,451		210,127	102,611	74,978	7,735
Total des CP sur AE 2019		566,600	356,473	110,453	68,045	31,629

2ème PARTIE :

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2018

INVESTISSEMENT

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

901 - Formation professionnelle et apprentissage

11 - Formation professionnelle

Programme : Equipement des missions locales et organismes d'accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation

Action : Equipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation

Aucune affectation d'autorisation d'engagement n'a eu lieu en 2018 et 0,001 M€ devraient être mandatés en crédits de paiement.

12 - Apprentissage

Programme : Construction et travaux dans les CFA

Le BP 2018 prévoyait une enveloppe de **33,19 M€** en **AP** et de **30 M€** en **CP** pour financer l'investissement dans les CFA.

Les prévisions d'affectation au 31/12/2018 se montent à **31,169 M€**. Les prévisions de consommation des **CP** s'élèvent à **26,9 M€**.

Action : Construction et travaux dans les CFA

19,471 M€ ont été affectés sur cette ligne. Les principales autorisations de programme ont concerné les opérations suivantes :

Construction de l'Eco-Campus du bâtiment à Vitry-sur-Seine (94)	5 433 873 €
CFA CCIR – site ITESCIA (95) construction de nouveaux locaux	4 793 600 €
CFA BTP Bâtiment à Ermont (95) rénovation restructuration et agrandissement	2 636 440 €
CFA Rungis Académie – Travaux d'aménagement	1 709 781 €
CFA de la Faculté des Métiers de l'Essonne à Bondoufle (91)	874 036 €
CFA de la CMA 77 - IMA du Pays de Montereau à Saint Germain Laval (77)	600 584 €
CFA de l'AFMAE à Toussus-le-Noble (78) aménagement de 2 hangars	518 400 €

Programme : Equipement des centres de formation d'apprenti(e)s

Action : Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s

11,698 M€ ont été affectés sur cette ligne.

Les principales autorisations de programme ont concerné les acquisitions d'équipements divers (informatiques, pédagogiques, audiovisuels, sportifs, matériels techniques, mobiliers, ...) suivantes :

CFA AFORPA site de Guyancourt (78)	1 227 460 €
CFA de l'AFMAE	1 712 673 €
CFA de la Faculté des Métiers de l'Essonne (FDME)	490 928 €
CFA du cycle et du motorcycle site de Guyancourt(78)	666 219 €
CFA du GARAC site de Guyancourt (78)	305 996 €
CFA de la CMA 77 à Montereau	374 424 €
CFA de la CMA 94 à Saint Maur	241 500 €
CFA Rungis Académie (94)	287 800 €

CFA de la CCI Paris Ile-de-France

Site Gobelins, l'école de l'image à Paris (75)	345 645 €
Site ESIEE Paris à Noisy-le-Grand (93)	349 511 €
Site ESSYM à Rambouillet (78)	132 125 €
Site ISIPCA à Versailles (78)	272 575 €
Site UPMC (Université Pierre et Marie Curie) à Paris	133 972 €

909 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

Programme : Action en faveur de l'emploi

Action : Accompagnement des mutations économiques et écologiques

0,442 M€ ont été mandatés en crédits de paiement correspondant à des engagements antérieurs.

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2018

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2018	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
931 - Formation professionnelle et apprentissage	526,639	619,360	532,270	502,803
10 - Services Communs	6,955	10,101	6,460	6,760
Mesures transversales	6,955	10,101	6,460	6,760
<i>HP10-002</i>	5,395	8,542	4,900	5,200
<i>PR10-002</i>	1,560	1,559	1,560	1,560
Frais de gestion et publicité des marchés	4,495	1,826	4,000	3,500
Evaluation, études et promotion	0,900	0,716	0,900	0,500
Défi métiers	1,560	1,559	1,560	1,560
Plateforme multilingue		6,000		1,200
11 - Formation professionnelle	274,295	371,503	279,320	258,485
Accès à l'information et à l'orientation	26,785	26,784	25,100	21,200
<i>HP11-004</i>				
Soutien aux missions locales	18,600	19,379	17,000	15,000
Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience	1,320	1,320	1,300	1,200
Actions VAE	1,365	1,364	1,300	1,000
Gratuité des transports pour les jeunes en insertion	5,500	4,721	5,500	4,000
Mesures d'insertion professionnelle	52,890	92,589	54,500	52,500
<i>HP11-005</i>				
Accès aux savoirs de base	45,150	84,781	46,000	44,000
Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées	7,740	7,808	8,500	8,500
Formations qualifiantes et métiers	93,500	140,010	98,000	72,065
<i>HP11-006</i>				
Formations qualifiantes et métiers	89,500	120,856	95,000	70,000
Formations complémentaires	0,500	1,654	1,000	1,565
Aides individuelles régionales (AIR)	3,500	17,500	2,000	0,500
Formation des salariés	2,000	2,000	2,600	2,600
<i>HP11-007</i>				
Formation des salariés	2,000	2,000	2,600	2,600
Rémunération des stagiaires et frais annexes	99,120	110,120	99,120	110,120
<i>HP11-008</i>				
Rémunération des stagiaires et frais annexes	99,120	110,120	99,120	110,120

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

931 - Formation professionnelle et apprentissage

10 - Services Communs

Programme : Mesures transversales

Ce programme porte des mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Le programme a fait l'objet d'affectations à hauteur de **10,101 M€** en 2018. La consommation en CPF devrait s'élever à **6,760 M€**.

Action : Frais de gestion et publicité des marchés

Cette action regroupe les mesures suivantes :

- Les frais de gestion de l'ASP au titre des missions que la Région lui confie par convention (en particulier le versement des crédits relatifs à la totalité des dispositifs de la formation professionnelle, à la rémunération des stagiaires, mais aussi les primes aux employeurs d'apprentis, les aides PM'up, etc.). Pour les frais de gestion prévisionnels pour l'année 2018, il a été affecté 1,496 M€ en AE.
 - Le règlement de divers frais liés aux opérations de contrôle du versement des fonds structurels (FSE) et aux publications de marchés dans des supports d'annonces légales ainsi que le marché accord cadre sur le rémunération pour un montant de 0,330 M€ en AE en 2018.
- La consommation en CPF devrait s'élever à **3,500 M€**.

Action : Evaluation, études et promotion

Cette action permet de couvrir, principalement, les dépenses de logistique engendrées par la participation de la Région à des manifestations et événements mis en œuvre à son initiative ou en partenariat avec d'autres acteurs économiques et sociaux franciliens. Ces dépenses correspondent également, entre autres, à la réalisation d'outils d'animation et de promotion, à des locations de salles, des dépenses de scénographie, de sonorisation et de réception.

Cette enveloppe permet également la réalisation d'études et d'évaluations dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et de disposer d'outils permettant de mieux identifier les besoins sur les bassins d'emploi franciliens.

De façon plus détaillée, le montant affecté en 2018 de **0,716 M€ en AE**, a permis de couvrir :

- l'achat de prestations d'études et d'évaluation pour 0,300 M€ ;
- la participation à des manifestations dans la formation professionnelle et de l'insertion pour 0,254 M€ ;
- la réalisation de 26 forums de l'emploi pour 0,162 M€.

La consommation en CPF devrait s'élever à **0,500 M€**.

Action : Défi métiers

La subvention au GIP Carif – Oref francilien - Défi Métiers versée en 2018, pour un montant de **1,559 M€ en AE**, a confirmé les missions du GIP CARIF : l'information sur l'offre de formation professionnelle en Ile de France, la réalisation d'analyses et la production d'outils sur la relation Emploi-Formation au sein des territoires.

La consommation en CPF devrait s'élever à **1,560 M€**.

Action : Plateforme multilingue

La Région s'est engagée à mettre à disposition des Franciliens une plateforme en ligne gratuite d'apprentissage des langues étrangères. Ce dispositif innovant s'adressera aux Franciliens de 18 ans et plus, soit environ 9 millions de personnes concernées.

La livraison d'un site complet avec 4 langues d'apprentissage : anglais, allemand, espagnol, FLE est prévue fin 2018.

L'action a fait l'objet d'affectations à hauteur de **6,000 M€ en AE**.

La consommation en CPF devrait s'élever à **1,200 M€**.

11 - Formation professionnelle

Programme : Accès à l'information et à l'orientation

Ce programme démontre l'effort de la Région en matière d'aide à l'orientation des demandeurs d'emploi. En 2018, ce programme a fait l'objet d'affectations pour un montant total de **26,784 M€ en AE** (soit 99 % de réalisation du budget prévu), au profit des actions suivantes :

- la subvention de fonctionnement aux missions locales ;
- le soutien des pôles régionaux de Validation des Acquis et de l'Expérience ;
- les actions VAE ;
- la gratuité des transports pour les jeunes en insertion

La consommation en CPF devrait s'élever à **21,200 M€**.

Action : Soutien aux missions locales

En 2018, **19,379 M€ ont été affectés en AE** au bénéfice des missions locales à la fois pour le solde des subventions 2018 et pour les avances au titre de 2019. Ce rythme d'affectation permet de sécuriser budgétairement les missions locales.

Ainsi, 16,760 M€ ont permis de financer l'appui aux missions locales et 0,600 M€ à l'association régionale des missions locales (ARML), au travers de la subvention de fonctionnement et d'un appel à projets relatifs aux actions en faveur de l'apprentissage ou en faveur d'une mutualisation des missions locales, auxquels s'ajoutent 0,519 M€ pour les parrainages et enfin 1,500 M€ pour les chèquiers mobilités.

Les 72 missions locales ont accueilli 174 124 jeunes en 2017, dont 69 475 jeunes en premier accueil. En 2018, on note une baisse de jeunes en premier accueil (67 000 estimés fin 2018), ainsi que du nombre de jeunes accompagnés qui passerait à 168 000.

La consommation en CPF devrait s'élever à **15,000 M€**.

Action : Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience

En 2018, en vue de l'exécution 2019, **1,320 M€ en AE** ont été affectés aux antennes d'information conseil en VAE. D'avril 2017 à avril 2018, période d'exécution des marchés (le bilan n'est pas consolidé car deux antennes VAE n'ont pas soldé leur action), huit antennes régionales et 34 points d'accueil ont permis d'assurer plus de 25 000 informations sur la VAE et 9 052 entretiens conseil aux Franciliens. La commande régionale d'entretiens conseil en VAE a été réalisée à 97% (bilan non consolidé).

La consommation en CPF devrait s'élever à **1,200 M€**.

Action : Actions VAE

Sur cette action, **1,364 M€ d'AE** ont été affectées en 2018. Ce montant comprend les chèquiers VAE pour 2019 (à hauteur de 1,300 M€) et un financement pour la certification (0,064 M€). Le Chéquier « Validation des Acquis de l'Expérience » (VAE) finance l'accompagnement de demandeurs d'emploi, de salariés en cours de licenciement et de certains publics spécifiques et, si besoin, des modules de formation complémentaires.

En 2017, 1 482 accompagnements à la VAE ont été réalisés soit une augmentation de 16% par rapport à 2016. Cette augmentation peut correspondre à la clôture du plan gouvernemental « 10 000 » VAE, qui avait provoqué un effet d'éviction du dispositif régional en 2016 qui s'était alors traduite par une diminution de 18% de la demande de chèquiers VAE.

La consommation en CPF devrait s'élever à **1,000 M€**.

Action : Gratuité des transports pour les jeunes en insertion

Cette nouvelle action 2017 reprend les financements initialement gérés par le Pôle logement et transports.

En 2018, **4,721 M€ d'AE** ont été affectés correspondant au solde 2017 et à l'acompte 2018.

En 2017, 65 981 mensualités ont été distribuées, et une baisse de l'ordre de 13% est constatée sur les 8 premiers mois de l'année 2018, reflétant la baisse de mensualités observée qui reflète la baisse des effectifs de jeunes formés dans sur les différents dispositifs régionaux d'insertion constatée en 2018.

La consommation en CPF devrait s'élever à **4,000 M€**.

Programme : Mesures d'insertion professionnelle

Le programme « Mesures d'insertion professionnelle » est constitué de deux actions qui sont principalement orientées vers la formation des publics jeunes :

- l'accès aux savoirs de base ;
- les mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées.

Pour 2018, ce programme a fait l'objet d'affectations en autorisations d'engagement à hauteur de **92,589 M€ en AE dont 39,734 M€ PIC**.

La consommation en CPF devrait s'élever à **52,500 M€**.

Action : Accès aux savoirs de base

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans qualification, le dispositif "Avenir Jeunes" propose une offre de formation dans le cadre des Parcours d'Entrée en Emploi (PEE) des Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI).

Dans le cadre de la décentralisation issue de la loi du 5 mars 2014, l'Etat a transféré à la Région la prise en charge des formations aux compétences fondamentales. Celles-ci sont désormais accessibles au travers du Programme régional de Formations Transversales (PRFT), proposant l'acquisition ou la consolidation des savoirs de base mais aussi de l'anglais à visée professionnelle ou de compétences en bureautique.

Les affectations se sont élevées à **84,781 M€** en 2018, se répartissant de la manière suivante :

- 40,000 M€ en AE ;
- 4,954 M€ en AE pour les espaces dynamiques d'insertion ;
- 0,670 M€ en AE pour Cap Compétences ;
- 38,977 M€ en AE pour le programme régional de formations transversales ;
- 0,180 M€ en AE pour le financement du Centre de Ressources Illettrisme et Maîtrise de la langue.

Au titre du programme 2017 (bilan partiel), ce sont près de 19 000 places qui ont été mobilisées, incluant l'effort lié au Plan 500 000 et se répartissant ainsi :

- 2 226 entrées en EDI ;
- 8 063 jeunes formés dans un pôle de projet professionnel, de janvier 2017 à juin 2018 ;
- 8 064 formations dispensées au titre du Programme régional de formations transversales (PRFT) entre octobre 2017 et septembre 2018, correspondant à la période d'exécution des marchés, auxquelles s'ajoutent plus de 120 places au titre du programme Cap Compétences.

La consommation en CPF devrait s'élever à **44,000 M€**.

Action : Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Ces dispositifs proposent aux Franciliens jeunes et adultes en difficulté d'insertion professionnelle un accompagnement et une formation devant leur permettre un accès durable à l'emploi.

Les affectations sur ces dispositifs s'élèvent à **7,808 M€ en AE**. Ces affectations se répartissent de la manière suivante :

- 7,418 M€ pour les Ecoles de la deuxième chance (E2C) qui ont ainsi pu accueillir 3 016 jeunes en 2017 ;
- 0,240 M€ pour le groupement de créateurs, sur l'action 2017-2018, 92 personnes ont intégré la formation au DUCA (diplômé d'université créateurs d'activités) ;
- 0,150 M€ pour le partenariat avec Sport dans la Ville.

La consommation en CPF devrait s'élever à **8,500 M€**.

Programme : Formations qualifiantes et métiers

Ce programme comprend les actions de qualification, des formations vers des métiers à destination des demandeurs d'emploi, pour leur permettre un retour à l'emploi rapide dans des secteurs en tension ou qui recrutent.

L'essentiel de ces actions se retrouve dans le dispositif "Qualifiant" qui est complété par le dispositif de formation des personnes sous-main de justice, et le Programme Qualifiant Territorialisé (PQT), ainsi que des formations complémentaires (actions d'expérimentation).

Ainsi, en 2018, **140,010 M€ en AE** ont été consacrés à la mise en œuvre de ce programme.
La consommation en CPF devrait s'élever à **72,065 M€**.

Action : Formations qualifiantes et métiers

Le nouveau « programme régional de formation pour l'emploi », opérationnel depuis septembre 2018, propose des formations d'accès à la qualification, certifiantes et professionnalisantes sur 18 domaines d'activité permettant un retour rapide à l'emploi. Une partie des actions des programmes qualifiant « compétences », « groupement de commande région – pôle emploi » et « formation métiers » ont été reconduites dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Le programme « actions territorialisées », créé en 2018, permet d'agir en complémentarité aux dispositifs qualifiant en proposant des formations répondant aux besoins des entreprises sur les bassins d'emploi.

Le programme de « formation des personnes sous-main de justice » couvre les besoins en formation des détenus de 11 établissements pénitentiaires franciliens.

En 2018, les affectations se sont élevées à **120,856 M€ d'AE**, se répartissant de la manière suivante :

- 114,208 M€ pour le « programme régional de formation pour l'emploi » et la reconduction partielle des programmes qualifiant « compétences », « groupement de commande Région – pôle emploi » et « formation métiers » ;

22 269 stagiaires étaient entrés en formation dans le programme 2016-2017 (fin de programmes en cours de réalisation ;

- 1,020 M€ pour les actions territoriales ;

- 3,120 M€ pour le dispositif « Formation des personnes sous-main de justice », dont une partie des formations a été reconduite cette année, et une autre partie a fait l'objet du lancement d'un nouveau marché, pour couvrir les besoins de la Prison de La Santé dont la réouverture a eu lieu en 2018.

Sur 2017-2018, 850 stagiaires sont entrés en formation.

- 2,507 M€ (au titre du PIC) pour le dispositif « AMI seconde chance numérique » qui propose des formations multimodales (e-learning et formations mixtes).

La consommation en **CPF** devrait s'élever à **70,000 M€**.

Action : Formations complémentaires

Cette action comprend le soutien à des actions spécifiques.

Les affectations 2018 pour cette action s'élèvent à **1,654 M€ en AE** soit :

- 1,454 M€ pour les actions expérimentales de sécurisation des parcours tournés vers l'emploi ;

- 0,200 M€ pour la fondation Royaumont.

En 2017, l'affectation de 0,458 M€ a permis la formation de 145 stagiaires et l'accompagnement de 120 entrepreneurs sur la période 2017-2018.

La consommation en **CPF** devrait s'élever à **1,565 M€**.

Action : Aides individuelles régionales (AIR)

Ce nouveau dispositif, dont la mise en place a été repoussée à juin 2018, a fait l'objet d'une affectation à hauteur de **17,500 M€ en AE**.

De juin à octobre 2018, 43 subventions AIR ont été accordées pour un montant de 0,338 M€.

La consommation en **CPF** devrait s'élever à **0,500 M€**.

Programme : Formation des salariés

Le programme « Accompagnement de la formation des salariés » illustre la politique régionale en matière de promotion sociale.

Les affectations sur ces dispositifs s'élèvent à **2,000 M€ en AE**.

La consommation **en CPF** devrait s'élever à **2,600 M€**.

Action : Formation des salariés

Cette action a permis le financement des centres du CNAM à hauteur de **2,000 M€ en AE** et **2,600 M€ en CP** en 2018. Au cours du programme 2017-2018, 6 612 actifs ont bénéficié de cette action (financement à hauteur de 2,000 M€ en 2017).

Programme : Rémunération des stagiaires et frais annexes

Ce programme permet principalement la rémunération, au titre de la formation professionnelle, des stagiaires ne bénéficiant pas ou plus d'une indemnisation au titre de l'assurance chômage.

La consommation en **AE** devrait s'élever à **110,120 M€ dont 11,000 M€ PIC** et à **110,120 M€ en CPF**.

Action : Rémunération des stagiaires et frais annexes

Cette action a permis, en 2017, la prise en charge de 31 738 stagiaires et 16 868 stagiaires rémunérés de janvier à septembre 2018 leur garantissant ainsi une indemnisation alors qu'ils ne sont plus, par ailleurs, bénéficiaires de droit de chômage.

Cette action a ainsi fait l'objet d'une affectation à hauteur de **110,120 M€ en AE** .

12 - Apprentissage

Programme : Qualification par l'apprentissage

Pour développer l'apprentissage en Ile-de-France, la Région aura consacré en 2018, **237,756 M€ en AE** et **237,558 M€ en CPF**, répartis en trois grands domaines : les subventions de fonctionnement des CFA, l'accompagnement de la politique d'apprentissage et les primes versées aux employeurs d'apprentis.

Action : Financement des CFA

A la rentrée 2017-2018, 85 902 apprentis et pré-apprentis étaient formés dans les CFA franciliens soit une augmentation du nombre d'apprentis de 5,9 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation très importante marque la confirmation du cycle de fort développement de l'apprentissage en Ile-de-France débuté en 2016. Cette année marque également le retour de la croissance des effectifs sur les premiers niveaux de qualification qui ont connu une baisse continue ces 10 dernières années. Les CFA du supérieur affichent toujours une hausse de leurs effectifs.

La Région a utilisé les leviers financiers à sa disposition pour soutenir les CFA dans leurs missions. Ainsi, en 2018, la collecte de la taxe d'apprentissage a encore évolué de manière positive globalement, la hausse est évaluée à **15 M€ sur un total de 395 M€** de taxe collectée directement par les CFA. Cependant la répartition reste variable selon les CFA.

Même si la collecte globale a été plus importante pour les CFA franciliens, certains ont connu une baisse de leur ressource principale qui a dû être compensée par une augmentation de la subvention régionale. Inversement le financement régional a été adapté pour les CFA ayant perçu plus de taxe d'apprentissage que prévu. La Région jouant ici son rôle de régulateur financier de l'appareil de formation.

Le budget 2018 prévoyait un montant de 191,000 M€ en autorisations d'engagement et 192,400 M€ en crédits de paiement pour financer le fonctionnement des CFA. La prévision de consommation s'élève à **186,263 M€ en AE et en CP** soit **97,5 %** de réalisation par rapport au budget voté. Ce niveau de consommation proche des 100% s'explique par une hausse sans précédent du nombre d'apprentis associée à une collecte de taxe d'apprentissage toujours en hausse de 15 M€ pour les CFA franciliens et une maîtrise globale des coûts de formation par les CFA.

Action : Accompagnement de la politique d'apprentissage

La ligne accompagnement de la politique d'apprentissage regroupe les dispositifs qualitatifs destinés à favoriser l'accès à un contrat d'apprentissage et à aider l'apprenti tout au long de sa formation. Ces dispositifs visent également à soutenir les CFA dans leurs actions de renforcement de la qualité de l'alternance en particulier pour limiter les ruptures de contrat d'apprentissage.

La dotation prévue au budget 2018 s'élevait à 16,789 M€ en autorisations d'engagement et 16,49 M€ en crédits de paiement. La consommation prévisionnelle ressort à **14,237 M€ en AE** et **14,039 M€ en CP**.

Trois dispositifs principaux sont mis en œuvre dans le cadre de l'accompagnement des CFA, il s'agit de :

L'accès à l'apprentissage

6,700 M€ d'AE ont été affectés au titre du dispositif d'accès à l'apprentissage (DAA). Le dispositif étant programmé sur une année civile, le bilan définitif de la programmation 2018 n'est pas encore disponible. Les données de bilan relatives à la programmation 2017 indiquent que 95 organismes gestionnaires se sont mobilisés sur le dispositif, pour la mise en œuvre de près de 15 000 modules individualisés. Un peu plus de 65 % des bénéficiaires ont connu une sortie positive au terme de leur parcours dans le DAA (Accès à un emploi ou une formation), et 48,5% (+ 1,5% par rapport à 2016) ont signé un contrat d'apprentissage. Ainsi, avec un budget moindre, les sorties positives ont augmenté car les CFA ont poursuivi leur engagement de « faire moins mais mieux », en mobilisant largement les ressources disponibles pour l'amélioration du suivi des bénéficiaires. Cette augmentation est d'autant plus remarquable que l'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'insertion professionnelle s'est encore développé : 81% des bénéficiaires sont entrés sur des formations de niveau V et IV, 4% d'entre

eux étaient des personnes en situation de handicap (0,6% pour l'ensemble des apprentis franciliens) et 16% étaient domiciliés en quartier politique de la ville (9% pour les apprentis).

Les conditions de vie des apprentis

6,360 M€ d'AE ont été affectées pour favoriser les conditions de vie des apprentis. Le dispositif de l'aide à l'entrée en apprentissage, ciblé sur les premiers niveaux de qualification, est réservé aux premières années de formations (5,990 M€). Cette aide forfaitaire annuelle est octroyée aux apprentis en première année de formation du niveau V au niveau III, pour participer au financement de dépenses de transport, l'hébergement ou restauration, à l'achat de livres et de premier équipement professionnel. Leur montant annuel varie en fonction du niveau du diplôme préparé : 320 € pour les premières années des niveaux V et IV à 100€ pour les BTS. La Région finance aussi et édite, pour les CFA, la carte d'étudiant des métiers destinée aux apprentis franciliens, carte qui leur donne droit aux mêmes réductions qu'une carte d'étudiant (80 600€). Elle finance également, en lien avec les autres pôles, plusieurs actions en faveur des conditions de vie des apprentis : URHAJ (foyers de jeunes travailleurs) : 58 000 €, Olympiades des métiers : 45 000 €, ANAF (association nationale des apprentis de France) : 80 000 €, Mémorial de CAEN (2ème guerre mondiale) : 5 150 €, Musée de MEAUX (1ère guerre mondiale) : 8 000 €, SHOAH : 71 642 €, Lycéens et Apprentis au cinéma : 25 000 €.

Les développeurs de l'apprentissage

1,022 M€ d'AE ont été affectées pour aider au financement de postes de développeurs de l'apprentissage. Parce que l'apprentissage suppose qu'un jeune, une entreprise et un CFA partagent le même objectif, la mission des développeurs s'appuie sur trois actions principales : 1- la prospection des entreprises dans le but de constituer un portefeuille réactif et parfaitement adapté à l'offre de formation ; 2- la promotion de l'apprentissage auprès des jeunes afin de créer un vivier de candidats motivés, conscients des enjeux de cette modalité de formation ; 3- l'accompagnement des candidats à la signature du contrat et son suivi pour éviter les ruptures. Le réseau des développeurs est composé de plusieurs catégories d'acteurs, chargés de mener à bien ces missions : développeurs de CFA, développeurs territoriaux, développeurs médiateurs et développeur sport-animation, soit 200 acteurs environ sur le territoire francilien, chargés de développer l'apprentissage aux côtés de la Région.

Programme : Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s

Action : Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s

37,256 M€ d'AE ont été affectées en 2018 pour payer les primes aux employeurs d'apprentis et les aides au recrutement. Ces 2 aides financières sont versées par l'ASP pour le compte de la Région. Pour rappel, pour tous les contrats d'apprentissage conclus jusqu'au 31 décembre 2018, la Région verse 2 aides financières aux employeurs d'apprentis :

- la prime régionale aux employeurs de moins de 11 salariés pour un montant de 1000€ par année de formation sous condition d'assiduité de l'apprenti au CFA ;
- l'aide au recrutement aux employeurs de moins de 250 salariés qui recrutent pour la première fois un apprenti ou un apprenti supplémentaire, son montant est de 1000 € par contrat.

En 2018, **15,000 M€** ont été affectés pour les aides au recrutement d'apprentis et **22,256 M€** pour les primes aux employeurs d'apprentis dont 5,000 M€ correspondent au versement des primes dues au titre du stock et 17,256 M€ au versement des primes dues au titre du flux 2018.

939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

Programme : Soutien à l'emploi

Action : Emplois tremplin

7,332 M€ d'AE ont été affectées sur cette action en 2018 au titre du dispositif **emplois-tremplin projet**. Le dispositif « emploi-tremplin projet » n'a pas été reconduit. Toutefois, ces affectations visent à poursuivre les engagements régionaux pris antérieurement. **La prévision de consommation s'élève sur l'action à 4,487 M€ de CP** soit 53,4 % du budget alloué.